



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 17 novembre 2022

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

**Nombre de conseillers
en exercice : 29**
Présents : 19
Votants : 28

OBJET :
Recrutement d'agents
contractuels

N° 117/2022

L'an deux mille Vingt-et-Deux, le 17 novembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 10 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

Étaient présents : Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO, GELLY Adjointes au Maire, Mmes et MM. DAVID, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, IBN SALAH Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, DESSAINTS, DULOUARD, GOUJON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Monsieur ARNAUNE qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY.
Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur VICENTE.
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUARD.
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame MEDECIN.
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI.

Absent non excusé :

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame DESSAINTS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 29 septembre 2022 a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Madame BUSQUET

Conformément à l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique, les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin destiné à assurer un renfort de service.

Il est en effet nécessaire d'assurer un renfort d'agents contractuels dans certains services municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 1°;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la
Fonction Publique Territoriale ;
Considérant l'exposé du Maire
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

➤ De procéder au recrutement direct d'agent contractuels occasionnel de droit public de catégorie C pour l'année 2023 dans ls services suivants :

- Cinéma du 1^{er} janvier au 30 juin 2023
 - 1 adjoint technique TC
 - 1 adjoint administratif TNC 20 h/semaine
- Secrétariat de la direction technique du 1^{er} janvier au 31 mars 2023
 - 1 adjoint administratif TC
- Piscine municipale
 - 2 adjoints techniques TC du 1^{er} janvier au 30 juin 2023
 - 3 OTAPS TC du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
- Ecole maternelle Jacques Prévert du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023
 - 1 adjoint technique TC
 - 1 adjoint technique TNC 34h30/semaine
 - 1 adjoint technique TNC 30h/semaine
- Restaurant scolaire du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023
 - 1 adjoint technique TNC 7h semaine
- Entretien des bâtiments du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023
 - 1 adjoint technique TNC 11h45/semaine
 - 1 adjoint technique TNC 23h/semaine
 - 1 adjoint technique TNC 30h/semaine
 - 1 adjoint technique TNC 30h/semaine
- Renfort périscolaire du 1^{er} janvier au 31 juillet 2023
 - 1 adjoint d'animation TNC 5h/semaine
 - 1 adjoint d'animation TNC 16h45/semaine
 - 1 adjoint d'animation TNC 8h30 semaine

➤ La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

➤ Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

➤ Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire
compte tenu de la réception en Sous-
prefecture de Nérac le*

Et de la publication à Nérac le

Le MAIRE,



[Handwritten signature in blue ink]